

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

pour un événement de divertissement public communal ou d'importance cantonale

ANNEXE 8

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE AÉRIEN

1. Coordonnées du requérant

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Ville :

Adresse e-mail :

N° de téléphone joignable durant toute l'activité :

2. Informations sur la manifestation

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Lieu exact de la manifestation :

3. L'espace aérien sera utilisé pour :

- Feux d'artifices (remplir point 4 ci-dessous)
- Lâcher de ballons (remplir point 5 ci-dessous)
- Vols captifs de montgolfières (remplir point 6 ci-dessous)
- Vols captifs de dirigeables (remplir point 6 ci-dessous)
- Vols de modèles réduits (remplir point 6 ci-dessous)
- Vols de drone d'un poids jusqu'à 30 kg (remplir point 6 ci-dessous)

Pour les vols de drones, votre demande doit également être envoyée à l'adresse suivante : bsda.autorisations@police.ge.ch

Remarques : Le lâcher de lanternes lumineuses est interdit à Genève, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 janvier 2014.

4. Pour les feux d'artifices, le formulaire "Demande d'autorisation pour un spectacle pyrotechnique" doit être complété et envoyé directement à la Brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (BASPE) à l'adresse suivante: baspe@police.ge.ch.

5. Informations relatives aux lâcher de ballons

Heure du lâcher : h

Nombre de ballons :

Commentaires :

Remarque : Aux abords d'un aéroport, les ballons sont soumis aux conditions suivantes:

- la capacité des ballons doit être inférieure à 1 m³
- maximum 300 ballons peuvent être lâchés en même temps
- les ballons ne doivent pas être reliés entre eux (pas de "grappes")

- les ballons ne doivent contenir aucun objet solide et aucun objet solide ne leur sera attaché (bois, plastique, métal, allumettes de Bengale, bâtons lumineux, lampes LED, etc.). Les cartes en carton sont admises (format A5 maximum).

Formulaire à envoyer dûment rempli au plus tard 14 jours avant la date de la manifestation à l'adresse suivante : specialflight@skyguide.ch

6. Informations relatives à l'activité de montgolfière/dirigeable et/ou modèles réduits et/ou drones

Heure de début et fin de l'utilisation de l'espace :

- Date : de h à h
- Date : de h à h
- Date : de h à h
- Date : de h à h
- Date : de h à h

Hauteur maximale :

Pour les modèles réduits et drones :

- Coordonnées géographiques (format WGS84) :
- Rayon de la zone utilisée :

Commentaires:

Pour les vols de tout autre aéronef, le formulaire "Demande pour la coordination des activités aériennes spéciales" disponible sur le site de skyguide (www.skyguide.ch, [rubriques "Services > AIM services > Coordination pour les vols particuliers"](#)) doit être envoyé en complément de la présente demande.

Formulaire(s) à envoyer dûment rempli(s) au plus tard 14 jours avant la date de l'activité à l'adresse suivante: specialflight@skyguide.ch